BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL

N° 177/02
FEVRIER 2008

Elections municipales, mode d'emploi

Le mode de scrutin dans notre commune (moins de 3.500 habitants)

Un candidat est élu dès le 1er tour

s'il a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés,

ainsi qu'un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

En revanche, au 2ème tour, la majorité relative suffit.

Les électeurs ont la possibilité de :

panacher la liste (ajouter un nom à une liste)

modifier l'ordre des candidats au sein d'une même liste.

Une liste comportant plus de 15 noms différents n'est pas valable

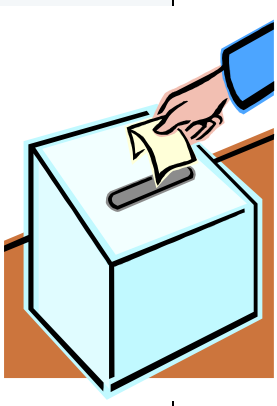

Le vote par procuration (mise à jour janvier 2007)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour des élections, vous (le mandant) avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur (le mandataire) inscrit dans la commune.

Où faire établir sa procuration ? à la brigade de gendarmerie de Wasselonne

Les électeurs ont intérêt à se présenter à la gendarmerie suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie et au mandataire en temps utile.

Les démarches à accomplir :
Le mandant doit se présenter **personnellement** à la gendarmerie et être muni

- d'une pièce d'identité

- d'une déclaration sur l'honneur précisant pour quelle raison il ne peut voter personnellement. Cette déclaration est intégrée au formulaire.

Les officiers de police judiciaire compétents se déplacent à la demande écrite des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer.

Le mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France (art L.73).

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler la mairie ou vous connecter sur le site de la Préfecture
www.bas-rhin.pref.gouv.fr

RESUME SUCCINT DE LA REUNION DU CM DU 29 JANVIER 2008

1. Le compte rendu de la séance du 11/12/2007 est approuvé à l'unanimité.

2. Le CM accepte de faire inclure la modification au règlement du POS à savoir :

- Section I – Nature d'occupation et d'utilisation du sol
  Article 1 NC – Occupations et Utilisations du sol admises
  Dans les secteurs NCb :

la construction de la canalisation de transport de gaz naturel entre les communes de Ringeldorf et Altorf et des installations nécessaires à son fonctionnement

3. Le CM approuve l'état de services rendus par la Commune pour la démolition de la maison GRAELING, soit
- 9 jours de mise à disposition de l'ouvrier communal
- 6 heures de voiturage (dont 2 allers retours déchetterie de Marlenheim)
Le CM approuve la facture de démolition de l'entreprise GREDER qui s'élève à 6 637,80 € TTC.

4. Sur proposition du Maire,
- un acompte de 42.000 € sera versé à l'entreprise ADAM pour la réalisation du carrefour au droit du lotissement « le Domaine » en utilisant les crédits non consommés de 2007
- la participation financière du Cabinet JC SCHMITT du montant de 43 755 € conformément à la convention passée avec la Commune en date du 4.01.2008 est approuvée.

5. A la demande de la Commission des Finances, le Maire a demandé une évaluation des terrains au Service des Domaines. Les conseillers attendront la réponse pour fixer le prix.

6. Le Maire propose les orientations budgétaires suivantes :
- Aménagement de la Place de l'Eglise : financement CCPV.
- Projet d'acquisition du terrain GRAELING Xavier : la Commune fera préemption sur ce terrain et provisionne 48.000 € au BP.
- Mise aux normes de l'électricité à l'église : financement Conseil de Fabrique.
- Carrefour « Le Domaine » : solde à budgétiser.
- Terrain stabilisé FC : des devis ont été demandés.
- Atelier communal : ce dossier sera présenté pour l'attribution de la DGE des Communes.
- Travaux de bâtiments : projet d'aménagement des combles à la mairie.
- Construction du complexe scolaire : faire un compte « provisions »
- Entretien de chemins : à renseigner sur présentation des devis par Schall Antoine
- Fournitures de voirie : mobilier urbain de sécurité à l'entrée du village env. 1.450 €
- Démolition de l'ancien club house dans le Munchhof
- P.L.U. : prévoir 12.000 € la première année pour les frais d'études
- Panneaux directionnels : compléter la dotation au niveau de la Rue du Stade et du cimetière.
- Clôture le long du jardin communal jusqu'à la propriété FORNER
- Entretien de voirie : Clôture jardin mairie, réparation d'un défoncement de chaussée Rue Niedergasse, éclairage public à revoir entre les propriétés FRITSCH Paul et SCHALL Antoine
- Le Maire informe le CM que Paul devrait passer son permis PL pour être en règle par rapport à la réglementation du code de la route. Des crédits seront prévus pour cette formation.

En divers :

Le Maire informe le CM que 3 fillettes de Dahlenheim sont venues à la permanence pour proposer la création d'une bibliothèque à Dahlenheim. L'Adjointe Isabelle WABNITZ pense que le CM devrait les épauler dans l'élaboration de leur projet.

Prévoir le prochain CM pour le 26 février pour approbation du compte administratif 2007.

Le compte rendu intégral peut être consulté à la mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes né(e)s entre le 1er janvier 1992 et le 31 mars 1992 doivent se faire recenser à la mairie, munis du livret de famille de leurs parents et d'un justificatif de domicile, avant le 31mars 2008.

RESULTAT DU TELETHON 2007

900 € ont été collectés pour le Téléthon à Dahlenheim par la vente de bredele avant Noël par les membres du CCAS et d'autres personnes qui ont souhaité participer, sous la direction de l'Adjointe Isabelle WABNITZ.

URBANISME		
DEMANDEUR	**NATURE DE LA DEMANDE**	**DEPÔT, ACCORD, REFUS**
	DECLARATION PREALABLE	
HECKMANN Benoît	Peinture façades 29, rue principale	D 17.12.2007
MEDER Gérard	Peinture façades 12, rue des Pierres	D 17.12.2007
	PERMIS DE CONSTRUIRE	
FRICKER Jérôme	Adjonction d'annexes à la maison d'habitation + piscine + garage 1, rue principale	D 21.12.2007

PRENEZ SOINS DE NOS NOUVEAUX CHEMINS !

Récemment, la commune a fait restaurer des chemins ruraux dans l'intérêt et pour la sécurité de tous ceux qui les empruntent ; ces travaux sont coûteux. L'Adjoint SCHALL Antoine fait appel au bon sens de tous les riverains pour qu'ils prennent soin de ces nouveaux revêtements ; les exploitants agricoles sont invités à entretenir proprement les bas-côtés en bordure de leurs parcelles. Toutes manœuvres de conduite sont à proscrire sur les chemins.

CLEVACANCES

L'ADT (Agence de Développement Touristique) du Bas-Rhin souhaite informer tous les propriétaires d'hébergements de la possibilité d'adhérer au nouveau réseau CLEVACANCES au sein du Département. Je vous invite à déclarer vos chambres d'hôtes à la mairie (cela aurait dû être fait avant le 31/12/2007) pour que je puisse transmettre la liste à M. le Président de l'ADT.

TOURNOI BELOTE

Le 9 février prochain, le FC Dahlenheim organise un tournoi de belote au club house Rue du Stade à 20 heures. De nombreux lots sont à gagner. Inscription 10 € sur place à partir de 19 h ou par téléphone au 03.88.48.58.40

ASSISTANTES MATERNELLES

KELLER Régine - 24, rue des Pierres (03.88.50.64.64)
NUSS Anne - 9, rue principale (03.88.50.61.25)
STIFF Marie-José - 90b, rue principale (03.88.38.85.40)
LAMBERT Pascale – 65b, rue principale (03.88.50.25.71)

BABY SITTER - M. et Mme LANGE, 12 Rue Niedergasse, cherchent une baby sitter, tél 03.88.50.34.19.

PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : 13 juin 2008. S'inscrire à la mairie avant le 3 juin.

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC

	Secrétariat	Maire	Adjoints
LUNDI	9 h 00 à 11 h 00		
MARDI	17 h 30 à 19 h 30	18 h 00 à 19 h 30	sur rendez-vous
SAMEDI	9 h 00 à 11 h 00	10 h 00 à 11 h 00 et sur rendez-vous	sur rendez-vous

CONTACTS MAIRIE

Téléphone : 03.88.50.66.00
FAX : 03.88.50.68.52
EMAIL : mairie.dahlenheim@wanadoo.fr
Site : www.cc-porteduvignoble.fr

Coordonnées du Maire et des Adjoints :

M. JOESSEL Roland, Maire : 03.88.50.65.10
M. SCHALL Antoine, Adjoint : 03.88.50.66.72
M. WINLING Nicolas, Adjoint : 03.88.50.62.28
Mme WABNITZ Isabelle, Adjointe : 03.88.50.67.50

Le Maire,
Roland JOESSEL